Commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

10 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement) 4

1.1 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Handisport sous le feu des projecteurs» 4

1.2 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles» 4

1.3 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Sport pour tous» 6

1.4 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Sport pour tous – quel avenir!» 6

1.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Sport pour tous» 6

1.6 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Statutarisation des membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 10

1.7 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Amélioration de la relation entre le gouvernement et les services du gouvernement» 11

1.8 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Intelligence artificielle et secteur des médias» 13

1.9 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «État d'avancement de la concertation avec le secteur de la production audiovisuelle et clarification de la position gouvernementale sur le système de contribution des plateformes – recours déposé par Netflix» 16

1.10 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Netflix attaque la Fédération Wallonie-Bruxelles en justice» 16

1.11 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Recours de Netflix contre le décret du 15 février 2024 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos et mettant partiellement en œuvre le règlement sur les services numériques (nouveau décret "SMA") et les nouveaux taux de contribution» 16

1.12 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Réaction sur le recours de Netflix International bv devant la Cour constitutionnelle contre le nouveau décret "SMA" de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .16

1.13 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Moyens consacrés à la couverture médiatique de la visite papale» 22

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Accessibilité pour tous les publics à une offre médiatique sportive de qualité» 24

1.15 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Couverture médiatique du handisport» 25

1.16 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Soutien aux télévisions locales en Fédération Wallonie-Bruxelles: quels engagements concrets et quel avenir?» 26

Présidence de M. Christophe Bastin, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

(*Mme Özlem Özen, vice-présidente, prend la présidence*)

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Handisport sous le feu des projecteurs»

1.2 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la Présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Le mercredi 28 août, les 17e Jeux paralympiques d'été ont officiellement été lancés à Paris à l'occasion d'une cérémonie grandiose. Les 182 délégations présentes ont défilé le long d'une avenue des Champs-Élysées garnie d'environ 500 000 spectateurs, tandis que 65 000 autres étaient massés sur la place de la Concorde. Ils n'étaient pas les seuls à assister à ce grand moment: des millions de téléspectateurs se sont rassemblés devant leur écran de télévision pour suivre l'évènement.

C'est une délégation belge ambitieuse, emmenée par les porte-drapeaux Manon Claeys et Joachim Gérard, qui a fièrement paradé sur la plus belle avenue du monde. Le Comité paralympique belge s'est en effet mouillé en se risquant au difficile jeu des prédictions: la barre a été fixée relativement haut, puisque l'objectif était d'égaler la performance réalisée à Tokyo, trois ans plus tôt. Cette année, la Belgique a décroché 14 médailles, dont 7 en or. Nous pouvons d'ores et déjà féliciter nos sportifs. Madame la Ministre, comment jugez-vous ce bilan? L'estimez-vous positif au regard des ambitions initialement affichées?

S'il convient de souligner l'importance de cette formidable mise en lumière de nos para-athlètes, il est également de notre devoir de garder à l'esprit que les écueils demeurent nombreux dans notre pays lorsqu'il s'agit d'organiser une compétition de ce type. Exemple récent parmi d'autres, le *Belgian Open* de tennis en fauteuil roulant, tournoi international réputé organisé à Namur depuis 1993 – et cher à notre porte-drapeau Joachim Gérard – a été contraint à l'annulation de son édition 2024 faute de moyens financiers.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que votre gouvernement compte renforcer le soutien au handisport. Quelles sont les premières mesures envisagées? Des balises seront-elles posées pour «surfer sur la vague» des Jeux paralympiques? Enfin, comment se fait-il que nous ne parvenions pas à pérenniser des évènements de l'ampleur du *Belgian Open*?

M. Thierry Witsel (PS). – Les Jeux paralympiques de Paris 2024 se sont déroulés du 28 août au 8 septembre et quelque 4 400 handisportifs du monde entier y ont pris part. La Belgique était bien représentée, avec 29 athlètes présents. Madame la Ministre, c'est l'occasion pour moi de vous interroger sur le handisport, discipline qui me tient à cœur et que j'ai déjà suivie lors de la dernière législature. Dans ce cadre, le travail de la Ligue handisport francophone (LHF) est impressionnant. L'ADEPS a également toujours été attentive au débat et place le sportif au cœur de sa réflexion.

Dans les années à venir, quelles seront vos priorités pour le handisport? Avez-vous dressé un bilan du passé dans ce domaine? Quels objectifs comptez-vous poursuivre? Envisagez-vous de suivre la ligne de conduite de vos prédécesseurs, Pierre-Yves Jeholet et Valérie Glatigny?

Ces Jeux paralympiques mettent le handisport en lumière. Après leur tenue, nous pouvons donc espérer un engouement encore plus grand pour l'ensemble de ses disciplines. Toutefois, de nombreux lieux sportifs restent inadaptés à la pratique du handisport. Afin de permettre au plus grand nombre de personnes de pratiquer le sport, quels que soient leurs besoins spécifiques, avez-vous un plan pour remédier à ce manque d'accessibilité, notamment dans les centres ADEPS dont les infrastructures dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quels sont les autres effets attendus des Jeux paralympiques de Paris 2024 pour nos athlètes et pour le handisport en général? Pouvez-vous nous détailler l'accord de fusion entre la LHF et la Formation omnisports adaptés (FOA)? Qu'en est-il de l'avenir de la Fédération multisports adapté (FéMA)? Avez-vous rencontré ces trois acteurs afin de comprendre les besoins et attentes de chacun?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Que dire des performances exceptionnelles réalisées par nos para-athlètes belges, plus particulièrement par les francophones, lors de ces Jeux paralympiques à Paris? Le bilan est très positif: la Belgique a obtenu 14 médailles au total, dont 7 en or. Six de ces dernières ont été obtenues par des para-athlètes francophones. Une des premières retombées est l'image positive véhiculée auprès de nos concitoyens.

Je félicite tout particulièrement la LHF pour le travail accompli au quotidien. J'en ai eu un aperçu lors de ma visite aux Jeux paralympiques. J'ai été embarquée par cette atmosphère de partage, de dépassement de soi et de passion créée par les para-athlètes et leurs accompagnants. Ils ont des parcours inspirants et

cette rencontre a été un moment exceptionnel. Je poursuivrai évidemment le travail entamé par mes prédécesseurs, avec la volonté de maintenir le développement du handisport dans les fédérations sportives dites valides. Je ferai aussi en sorte de rationaliser les moyens octroyés chaque année grâce, entre autres, à un rapprochement entre la LHF et la FéMA. La LHF a déjà opéré ce rapprochement avec la FOA, au travers d'une fusion en faveur du sport pour tous qui porte ses fruits aujourd'hui. Je suis convaincue que renforcer l'inclusion profitera à l'ensemble du monde sportif.

Enfin, la question de l'accessibilité est prise en considération depuis plusieurs années dans le cadre des travaux effectués dans les centres sportifs ADEPS. Il y a encore un travail à faire à cet égard, mais il est en cours. Les membres du gouvernement ont prêté serment le 15 juillet et nous avons directement été pris avec les Jeux olympiques (JO) et les Jeux paralympiques. Je rencontre actuellement les représentants des différentes fédérations; les contacts et le travail vont dès lors se poursuivre dans ce cadre.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse encourageante. Vous pouvez compter sur moi pour faire avancer les choses, dès le début de cette mandature.

M. Thierry Witsel (PS). – Effectivement, ces 14 médailles dont 7 en or constitue une plus-value pour le monde sportif paralympique. Il faut continuer à travailler aux côtés de ces athlètes pour leur permettre de s'émanciper encore davantage. Nous n'en sommes qu'à la rentrée parlementaire et vous allez donc progressivement prendre contact avec les fédérations et les acteurs de terrain. Je ne manquerai pas de suivre l'évolution de ce dossier, comme je le fais depuis cinq ans.

(*M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)*

1.3 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Sport pour tous»

1.4 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Sport pour tous – quel avenir!»

1.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Sport pour tous»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

Mme Manon Vidal (PTB). – Les problèmes financiers des clubs sportifs ne sont pas nouveaux et c'est notre jeunesse qui en paie le prix. Les clubs sportifs ne peuvent quasiment plus compter sur la Fédération Wallonie Bruxelles, puisque seuls 7 % de leur budget est couvert par les subventions qu'ils reçoivent de la part

de notre entité. Pour les 93 % restants, ils doivent recourir à la débrouille: organiser des tombolas et des repas du club, faire tourner la buvette pour ceux qui en ont une et puis, bien sûr, augmenter les cotisations.

Les parents sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir payer ces centaines d'euros qui permettraient à leurs enfants de pratiquer un sport. Le coût de plus en plus élevé des inscriptions est donc un frein réel à la pratique sportive. L'ADEPS est parvenue au même constat lorsqu'elle a réalisé son «*État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles*». En procédant à des coupes budgétaires dans le sport, c'est la santé et l'épanouissement d'une génération que le gouvernement sacrifie.

Pour s'en sortir, les clubs acceptent un plus grand nombre d'inscrits que ne le permet l'encadrement qu'ils assurent. Beaucoup de jeunes sont alors mis sur la touche; certains ne jouent pas un seul match, sont peu suivis pendant les entraînements et finissent dégoûtés d'un sport qu'ils adorent. Un grand nombre de clubs ne dispose pas des moyens suffisants pour constituer une équipe B, au rythme moins intense et à visée plus récréative qu'une équipe A tournée vers la performance. Dans cette logique, les meilleurs et les plus performants bénéficient d'encadrement, tandis que les autres, moins expérimentés, n'ont plus l'occasion de progresser et sont laissés de côté.

S'il faut bien sûr proposer du sport de compétition, il faut également laisser une place au sport de loisir. C'est d'ailleurs dans les clubs amateurs que peuvent se révéler des talents.

Madame la Ministre, que compte faire votre gouvernement pour que les clubs sportifs veillent le plus possible à ce que tous les jeunes bénéficient d'un encadrement de qualité et aient la chance, s'ils le souhaitent, de participer aux matchs et compétitions?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) est très peu explicite sur le financement du sport par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quels budgets votre gouvernement prévoit-il pour le financement du sport? Plus précisément, quels budgets prévoit-il pour soutenir les clubs sportifs? Votre gouvernement s'engage-t-il, comme le demande le secteur dans le «*Plan d'urgence pour la survie du secteur sportif*», à augmenter le financement du secteur sportif de sorte qu'il atteigne 1 % du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Özlem Özen (PS). – Lors du débat sur la DPC, mon groupe et moi-même avons exprimé notre inquiétude quant à l'absence d'ambition pour le «sport pour tous», alors que le sport de haut niveau fait l'objet d'une attention particulière.

Le sport est un formidable outil d'émancipation, de santé, de développement personnel, de sociabilisation et encore bien d'autres choses. Pour le groupe PS, il est crucial de garantir l'accès au sport pour chacun de nos concitoyens. Nous sommes

donc inquiets après avoir entendu les présidents de partis de la majorité annoncer de grandes réductions budgétaires, sans présenter aucun chiffre précis.

Madame la Ministre, la trajectoire budgétaire choisie par votre gouvernement maintiendra-t-elle intégralement les budgets qui garantissent un accès au sport pour tous, comme le financement de l'ADEPS ou le subventionnement des fédérations et clubs sportifs?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La pratique sportive est essentielle à la bonne santé physique et mentale des jeunes. Ceux-ci ne sont pourtant pas égaux concernant l'accès au sport.

Le montant des cotisations dans les clubs, de plus en plus élevé, représente un obstacle pour de nombreuses familles, surtout quand plusieurs enfants doivent être inscrits à une activité sportive. Dans certaines régions, il est très difficile de trouver une place pour pratiquer le sport de son choix. Parfois, le coût de l'équipement est rédhibitoire. Par ailleurs, certains clubs font le choix de l'élitisme. Dès lors, il devient de plus en plus difficile de trouver des équipes de sport «loisir», qui n'imposent pas de compétition. Comme l'a rapporté la RTBF dans un article, les enfants sont de plus en plus tôt plongés dans des dynamiques compétitives, ce qui peut générer stress et anxiété, voire aboutir à des abandons chez certains.

Madame la Ministre, votre gouvernement a pour objectif de lutter contre le décrochage sportif et de renforcer l'accès à l'activité physique pour tous. Comment cet objectif sera-t-il mis en œuvre concrètement? Avez-vous déjà mené une concertation avec les fédérations sportives? Si oui, quelles préoccupations sont ressorties de vos échanges? Comment comptez-vous garantir à tous les enfants l'accès à la pratique du sport de leur choix?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le gouvernement accorde une priorité à la pratique régulière d'une activité sportive pour le plus grand nombre de citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il prévoit également l'équilibrage entre le sport pour tous et le sport de haut niveau. La pratique du sport peut s'exercer sous différentes formes: de la plus libre possible, en allant courir, marcher ou jouer au ballon dans un parc, à la plus encadrée, en s'inscrivant dans l'un des plus de 7 000 clubs affiliés à une fédération ou association sportive reconnue.

À ce jour, mon administration ne dispose pas de chiffres concrets relatifs aux montants des cotisations, excepté quelques coups de sonde effectués auprès de certains opérateurs. Afin d'y remédier, elle travaille déjà sur une large enquête visant à déterminer plus précisément le montant des cotisations demandées par les clubs. Cette enquête devrait fournir des indications précieuses pour diriger au mieux notre action en fonction des besoins.

Quoiqu'il en soit, la question est large et ne se résoudra que par la collaboration

des différents acteurs, y compris les communes qui soutiennent déjà la pratique sportive par l'octroi des «chèques sport» et les mutuelles qui interviennent, pour la plupart, dans le prix des cotisations. L'administration a publié sur son site une liste des différentes aides existantes. Par ailleurs, lors de la rédaction du contrat d'administration, un point d'attention spécifique concernera les possibilités de collaboration avec d'autres autorités qui poursuivent des objectifs communs aux nôtres, tels que les autorités compétentes pour l'enseignement et la santé.

Enfin, penser que le sport devrait obtenir 1 % du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une chimère. Il faut penser l'évolution du secteur en moyens financiers et non en pourcentage d'un budget.

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, j'entends votre volonté de développer le sport de haut niveau et la performance sportive. Toutefois, les clubs de sport amateur réclament plus de financement. C'est pourquoi il est primordial de consacrer 1 % du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur sportif.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je suis étonnée de votre manque de clarté sur la trajectoire budgétaire.

Puisque vous êtes présidente d'un club sportif – je l'ai été moi-même –, vous connaissez les difficultés que les clubs rencontrent pour nouer les deux bouts et pour fixer les cotisations à un niveau acceptable pour chacun. Dès lors, tant les responsables des clubs que les parents qui souhaitent simplement inscrire leurs enfants sont de plus en plus inquiets.

En outre, l'intervention des mutuelles dans l'accès au sport est minime et le montant des cotisations ne cesse d'augmenter, eu égard aux charges, énergétiques notamment, dont les clubs eux-mêmes doivent s'acquitter.

Il est donc impératif de tout mettre en œuvre, durant l'actuelle législature, pour permettre à chacun d'accéder au sport, étant donné les bienfaits de celui-ci sur les plans de la santé, de l'éducation et de l'émancipation. Je ne doute pas que vous ferez des efforts pour mener cette politique à bien.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, vous dites que cette question fait partie de vos priorités. Vous parlez d'un équilibrage. Dès lors, lors des discussions budgétaires, j'examinerai si les montants alloués à la démocratisation du sport sont réels, au regard notamment de la volonté partagée de faire du sport l'outil d'émancipation le plus large possible.

Ensuite, vous annoncez une large enquête. C'est une bonne chose. Je vous interrogerai à nouveau afin d'obtenir plus de détails sur cette enquête.

Concernant la collaboration avec les acteurs, j'estime que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit soutenir la mise à disposition d'infrastructures sportives au niveau local, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Certaines communes sont réticentes à

l'idée d'ouvrir leurs infrastructures aux sports pour tous et préfèrent les ouvrir aux sports «d'élite». Les initiatives telles que le «chèque sport», notamment dans les CPAS, permettent de démocratiser le sport. Je serais intéressé de voir dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait soutenir les initiatives de ce genre.

Enfin, par «sport pour tous», j'entends également le sport pour toutes. À l'heure actuelle, certaines disciplines sportives sont dédiées majoritairement à des hommes. La DPC mentionne la volonté du gouvernement d'élargir le spectre. Je partage cette ambition et je serai attentif à sa concrétisation.

1.6 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Statutarisation des membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) indique ceci: «les futurs engagements prendront la forme de contrats à durée indéterminée afin de mettre fin progressivement au régime statutaire dans la fonction publique». Cela laisse peu de doutes aux membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur leur possibilité d'être statutaires. Toutefois, le précédent gouvernement, dont votre parti était partie prenante, a validé un nouveau processus de nomination basé sur un quota annuel de nominations, qui est fixé pour 2024 à 359 agents.

Les règles de détermination de ce quota sont relativement simples: elles consistent en l'addition du nombre d'agents statutaires ayant quitté le ministère depuis le précédent exercice budgétaire et d'un nombre d'emplois complémentaires ouverts à la nomination. Ce nombre d'emplois complémentaires est basé sur un pourcentage compris entre 1 % à 10 % du nombre de membres du personnel contractuel pouvant prétendre à la nomination. Le précédent gouvernement avait d'ailleurs fixé celui-ci au maximum, soit 10 % pour 2024 et 2025. Les agents entrant dans les conditions doivent se porter candidats à la nomination auprès des services du personnel.

Sachant que l'appel à candidatures pour 2024 est déjà lancé et que le traitement des dossiers est en cours, votre volonté est-elle de mettre un terme aux nominations concernées par ce nouveau processus, en annulant donc les décisions du précédent gouvernement, à savoir le quota prévu pour 2024 et 2025? Cela serait forcément préjudiciable pour les agents ayant passé des examens et constitué un dossier de candidature. J'espère que votre intention de modifier des règles tiendra compte des engagements pris et des procédures en cours.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, la DPC est limpide à propos de la statutarisation, étant donné qu'elle prévoit la fin du régime statutaire au profit d'engagements sous forme de contrats de travail, pour mieux

répondre aux évolutions du monde du travail ainsi qu'aux aspirations des nouvelles générations d'agents, en mettant un terme aux discriminations entre les agents statutaires et les agents contractuels.

Le précédent gouvernement avait modifié, en mars dernier, l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 15 avril 2014 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel des services du gouvernement de la Communauté française, du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des organismes d'intérêt public qui relèvent du comité de secteur XVII, afin de faire bénéficier les agents contractuels d'un mécanisme de statutarisation facilité.

J'affirme à nouveau mon désir d'atteindre rapidement les objectifs de la DPC. Nous avons également un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 avril 2014 qui vise à supprimer le dispositif de statutarisation facilité. Cet arrêté modificatif ne pourra prendre effet avant le 1er janvier 2025. Dans l'attente de ce changement, seuls les dossiers de 2024 seront traités. Parmi toutes les demandes introduites, 222 dossiers remplissent à ce jour les conditions de nomination requises, selon la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH).

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je ne suis pas étonnée, vu les déclarations que j'ai entendues ce week-end. Ces modifications vont porter préjudice à des agents qui espéraient une nomination prochaine grâce au nouveau mécanisme de gestion des dossiers. J'estime que votre décision amène une instabilité juridique et un manque de continuité dans les politiques qui avaient été menées jusqu'à présent, d'autant plus que votre parti était déjà aux commandes durant la précédente législature. Je serai donc attentive à l'évolution de ce dossier. Je constate également, en entendant les déclarations du président du MR, que vous ne privilégiez pas la concertation. C'est pourtant une démarche essentielle.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, je vous confirme que les organes de concertation se réuniront: le Comité de concertation de Secteur XVII pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Comité de concertation de Secteur XVI pour la Région wallonne. Les procédures de concertation sont donc en cours.

1.7 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Amélioration de la relation entre le gouvernement et les services du gouvernement»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) et la Déclaration de politique régionale (DPR) promettent un «choc de simplification» et un «choc administratif». Ces expressions ne laissent planer

aucun doute quant aux intentions de l'exécutif à l'aube de la nouvelle législature. Cette «cure d'assainissement» est nécessaire, car l'endettement n'a cessé d'empirer ces dernières années, tant en Région wallonne – avec 21 milliards d'euros – qu'en Fédération Wallonie Bruxelles – avec 12 milliards d'euros.

Une réforme de la fonction publique est nécessaire afin d'évoluer vers plus d'agilité, d'efficience et d'innovation au service des usagers. La majorité compte d'ailleurs appliquer cette formule au sein de ses rangs. En effet, l'un des premiers actes de la nouvelle alliance qui nous gouverne en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne a consisté à réduire le nombre total de ministres – passant de 13 à 10 – au sein des deux gouvernements, ce qui s'est traduit par une rationalisation et un regroupement de certaines compétences. L'une des autres mesures phares présentées dans la DPC consiste en la réduction progressive de la taille des cabinets. En effet, jusqu'à présent, ces derniers sont trop souvent hypertrophiés et les administrations sont trop peu mises à contribution. Cela a pour conséquence que, d'une part, les administrations ont l'impression que leur expertise est peu respectée, entraînant leur démotivation et, d'autre part, que les dépenses publiques augmentent.

Madame la Ministre, l'amélioration de la relation entre le gouvernement et ses services est-elle bien formalisée dans le prochain contrat d'administration? Par ailleurs, alors que vous êtes en train de composer votre équipe, j'imagine que vous appliquez ces mesures à votre propre cabinet. Quels leviers comptez-vous activer prioritairement afin de renforcer les liens entre vos services et ceux de l'administration?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La DPC prévoit notamment l'instauration d'une collaboration directe entre le gouvernement et l'administration. Pour ce faire, les modalités de collaboration seront clairement définies dans un contrat de confiance et de performance. Notre objectif consiste à évaluer le mécanisme actuel de contrat d'administration afin d'en identifier les aspects positifs et négatifs.

Le futur contrat devra comprendre les grands chantiers de la législature fixés par la DPC, mais également ceux issus du travail de construction conjointe entre le gouvernement et l'administration. Toutefois, ce contrat ne sera pas un catalogue détaillé de toutes les actions à entreprendre durant la législature; il contiendra plutôt les grandes orientations et la méthode pour les mettre en œuvre. Cette dernière fera l'objet d'une attention particulière et devra être à la fois réaliste et facilement évaluable.

Les différentes échéances, qu'elles concernent la construction ou l'évaluation du contrat, doivent être repensées afin de garantir une plus grande flexibilité et de permettre une collaboration dynamique entre le gouvernement et l'administra-

tion. Les responsabilités de chacun seront également mieux définies. Les réflexions initiales à ce sujet sont en cours et s'inscrivent déjà dans une logique de co-construction. Dans ce cadre, une note méthodologique devra être soumise sous peu à l'aval du gouvernement.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse permet déjà d'entrevoir l'impact financier positif de cette réduction des cabinets, puisqu'il est question d'une économie de six millions d'euros, soit 10 % du budget actuel. Il en va de même avec la réduction du nombre des effectifs, puisqu'il est question d'une diminution de 119 postes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis d'accord avec vos déclarations relatives au contrat d'administration. Nous devons suivre ces évolutions avec attention, car l'administration nourrit beaucoup d'attentes. Ses membres souhaitent obtenir davantage de responsabilités et développer plus de synergies avec les cabinets ministériels.

1.8 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Intelligence artificielle et secteur des médias»

M. Olivier Maroy (MR). – L'intelligence artificielle (IA) constitue l'un des plus grands défis pour les médias pour les prochaines années.

En novembre 2022, ChatGPT débarquait dans nos vies, enclenchant ce que Bill Gates a qualifié de «révolution la plus importante de l'histoire». Il est vrai que le développement rapide des IA bouleverse nos sociétés. Le secteur des médias est particulièrement concerné par l'émergence de ces nouvelles technologies. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'interroger votre prédécesseure à de nombreuses reprises à ce sujet. J'espère, Madame la Ministre, que vous serez un peu plus sensible qu'elle aux dangers et aux défis que constituent les IA pour nos médias.

Certaines IA, dites génératives, comme ChatGPT, sont capables de produire du texte, des images, des sons et des données de manière autonome. Grâce à ces IA, il est de plus en plus facile de produire de fausses images plus vraies que nature. La perversité de la chose est que les IA ne génèrent pas toujours du vrai, mais du vraisemblable. C'est évidemment la porte ouverte à la désinformation et à la manipulation de l'opinion publique.

Par ailleurs, ces technologies représentent une menace majeure pour nos médias du point de vue de la propriété intellectuelle. En effet, pour élaborer leurs réponses, les IA utilisent et partagent les contenus des médias sans détenir aucune autorisation et sans citer leurs sources, ce qui est extrêmement problématique.

L'IA peut toutefois aussi représenter une opportunité géniale pour les médias et les journalistes. Ceux-ci réfléchissent de plus en plus à la place à accorder à l'IA dans leur travail. Toutes les rédactions de la Fédération Wallonie-Bruxelles réfléchissent à la manière d'utiliser ces nouveaux outils et je m'en réjouis sincèrement.

La plupart des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles utilisent même déjà l'IA, par exemple pour illustrer un article publié sur un site web lorsqu'il n'y a pas d'image de l'évènement concerné. C'est assez magique. L'IA est capable de vous fabriquer sur demande l'image d'un schtroumpf sur un toboggan! Elle est aussi utile pour soutenir les journalistes dans des tâches rébarbatives, comme la compilation de tous les résultats des compétitions sportives du week-end.

Il me semble important de considérer l'IA, à l'instar de toute autre technologie, comme une potentielle source de progrès, tout en restant attentif à ses éventuelles dérives.

J'ajoute que l'Union européenne est en voie d'adopter l'*Artificial Intelligence Act* (*AI Act*), un texte visant à établir un cadre au développement de l'IA et dont l'entrée en vigueur est prévue en 2026. Ce texte prévoit notamment d'interdire certains types d'IA et d'imposer aux IA génératives de préciser que leur contenu est produit par une IA.

Madame la Ministre, que pensez-vous du développement des technologies de l'IA, particulièrement dans le secteur des médias? Quel est votre état d'esprit face à ce défi?

Envisagez-vous d'établir un cadre déontologique en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles balises faudrait-il poser? Qu'est-ce qui devrait être interdit? Quelles limites imposer à l'IA?

Le Parlement européen ayant engagé le dialogue avec les États membres, j'imagine que vous serez consultée à ce sujet.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'IA est un outil fantastique, mais elle doit faire l'objet d'un encadrement, notamment dans le domaine des médias. L'erreur serait de refuser de l'intégrer dans le monde médiatique, alors qu'elle peut être un atout pour les journalistes dans le traitement de l'information.

Le 20 août 2024, j'ai eu le plaisir de rencontrer les représentants de l'Association des journalistes professionnels (AJP) dans le cadre de son cycle estival de formations. J'ai écouté attentivement une partie de la formation consacrée à l'IA et au journalisme dispensée par M. Nicolas Becquet du journal *«L'Écho»*. J'en ai retenu que la profession a pleinement compris les atouts de l'IA, notamment pour la collecte, le traitement et l'analyse des données. Les professionnels des médias sont aussi conscients de ses limites, comme la modification d'images ou la création de faux contenu.

L'AJP a mis en ligne un document fournissant des recommandations pour une utilisation transparente, responsable et éthique de l'IA. Les médias ne sont pas en reste, puisque *«L'Écho»* et la RTBF se sont déjà emparés du sujet en rédigeant des chartes relatives à l'utilisation de l'IA et à la transparence nécessaire dans

son usage.

Hier, j'ai visité les studios de la RTBF et rencontré plusieurs journalistes. L'IA est un vrai sujet d'échanges, au sujet tant de ses apports que de ses dérives, comme les *fake news*. L'échange fut vraiment très positif.

Sur le plan législatif, un règlement européen est entré en vigueur le 1er août 2024. Il vise à permettre un développement et un déploiement responsables de l'IA. À ce jour, il semble que l'autorégulation et ce règlement européen constituent les balises d'un usage efficient et transparent de l'IA par les médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je resterai bien évidemment attentive à l'évolution de cet outil.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous semblez avoir conscience de l'importance de ce sujet. Je vous encourage à assister à d'autres conférences et colloques, notamment ceux organisés par l'AJP. Les acteurs du monde de la presse attendent un soutien de votre part. Je ne parle pas forcément d'un soutien financier, mais plutôt d'un accompagnement dans cette transition technologique.

Les IA sont de formidables outils, mais aussi des dangers pour la démocratie. Elles peuvent servir à manipuler l'opinion publique, notamment en période électorale.

Peut-être, Madame la Ministre, faudrait-il également aider les médias à surmonter le défi de la protection de leur propriété intellectuelle. Le rôle du législateur est de prévoir un cadre. Je suis heureux de savoir que les choses ont bien avancé au niveau européen.

1.9 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «État d'avancement de la concertation avec le secteur de la production audiovisuelle et clarification de la position gouvernementale sur le système de contribution des plateformes – recours déposé par Netflix»

1.10 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Netflix attaque la Fédération Wallonie-Bruxelles en justice»

1.11 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Recours de Netflix contre le décret du 15 février 2024 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos et mettant partiellement en œuvre le règlement sur les services numériques (nouveau décret "SMA") et les nouveaux taux de contribution»

1.12 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Réaction sur le recours de Netflix International bv devant la Cour constitutionnelle contre le nouveau décret "SMA" de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. *(Assentiment)*

Mme Sabine Roberty (PS). – Le défi médiatique, culturel, voire sociétal par excellence est aujourd'hui d'assurer la sauvegarde d'un écosystème local outillé face à la surpuissance des plateformes internationales. Il s'agit de garantir les conditions optimales pour le développement de nos industries culturelles et créatives et la sauvegarde des producteurs et artistes locaux qui maintiennent une diversité culturelle et participent à une chaîne de valeurs.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que «le Gouvernement, attaché au pluralisme des médias et à la viabilité économique des acteurs privés, s'engage à (…) préciser les modalités de mise en œuvre de la contribution à la production audiovisuelle belge francophone, en revoyant notamment le pourcentage maximum consacré aux commandes».

Madame la Ministre, quels contacts avez-vous déjà pris pour organiser la concertation relative à la contribution à la production audiovisuelle belge francophone? Quelles sont les lignes directrices que vous soutenez en la matière?

J'ai appris que Netflix a déposé devant la Cour constitutionnelle un recours en annulation partielle du décret du 15 février 2024 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage

de vidéos et mettant partiellement en œuvre le règlement sur les services numériques (nouveau décret «SMA»).

Pour rappel, le précédent gouvernement, après une concertation avec le secteur de la production indépendante et après avoir reçu l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), avait permis d'augmenter la part de la contribution des éditeurs – à partir de 2024 et de manière progressive jusqu'en 2027 – jusqu'à 9,5 % pour les éditeurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros. Netflix n'atteint pas ce chiffre d'affaires dans notre pays.

D'après la presse, Netflix contesterait cette disposition, estimant pour sa part que le montant de la contribution est disproportionné au regard du taux médian pratiqué dans les autres pays de l'Union européenne, sans apporter à ce stade de clarification sur la méthode de calcul. En effet, si l'on prend en compte le fait que certains pays n'imposent aucune contribution, la moyenne européenne baisse. La France, quant à elle, impose un taux de 20 % de contribution, qui est plus de deux fois supérieur au pourcentage maximal pratiqué en Belgique francophone.

Vous avez pris acte de ce recours, mais allez-vous défendre la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le secteur est évidemment secoué et grandement préoccupé par le recours. Si ce dernier devait aboutir, de nombreux créateurs belges francophones seraient privés de ressources financières.

Quelles sont les prochaines étapes? Qu'entreprenez-vous pour faire valoir la position et les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles en la matière?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Obliger les géants du web comme Netflix, Disney ou Amazon à reverser une part importante de leurs chiffres d'affaires dans la création locale, c'est possible et même nécessaire.

Au cours de la législature précédente, le groupe PTB est régulièrement intervenu pour réclamer une augmentation de la contribution des géants du web. En 2023, notre Parlement a décidé de nouvelles modalités de contribution à la production indépendante en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les services médias audiovisuels (SMA). Il a ainsi fixé un taux de contribution pouvant atteindre 9,5 % du chiffre d'affaires pour les plus grands groupes, au lieu du taux de 2,2 % décidé en début de législature. C'était pour nous – et pour le secteur – un premier pas dans la bonne direction pour financer les œuvres cinématographiques locales. Toutefois, la Belgique francophone reste encore loin de la France, qui impose une contribution de 25 % du chiffre d'affaires aux géants que sont Netflix, Disney + ou Amazon Prime.

Il y a deux semaines, j'ai appris que Netflix, la plateforme de streaming, avait décidé d'attaquer la Fédération Wallonie-Bruxelles en justice, car le taux de contribution serait «disproportionné par rapport aux autres régions de l'Union européenne». Une fois n'est pas coutume, c'est pourtant bien l'Union européenne qui encourage ses États membres à faire contribuer les multinationales, à travers sa

directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels»), compte tenu de l'évolution des réalités du marché (directive «SMA»). Elle leur laisse la liberté de définir le taux de contribution des multinationales. Ce qu'a fait la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc légitime et rentre dans le cadre légal du nouveau décret «SMA», qui transpose la directive européenne.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Quelle attitude le gouvernement a-t-il décidé d'adopter par rapport au recours déposé par Netflix? Existe-t-il une base légale sur laquelle Netflix pourrait s'appuyer pour faire valoir son recours? Comment se positionne votre gouvernement par rapport à la directive «SMA», qui permet réellement d'obtenir des budgets supplémentaires pour la création cinématographique en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Olivier Maroy (MR). – Le 6 décembre dernier, durant la précédente législature, notre Parlement a adopté en séance plénière le décret du 15 février 2024 modifiant le décret «SMA». Une des grandes nouveautés concernait l'augmentation des taux de contribution des éditeurs à la production audiovisuelle locale. Le nouveau taux maximal est passé à 9,5 % pour les éditeurs dont le chiffre d'affaires atteint 150 millions d'euros, alors qu'il était de 2,2 % précédemment. Le décret prévoit une douzaine de paliers, calculés en fonction du chiffre d'affaires réalisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, le nouveau décret «SMA» introduit aussi une obligation de diriger au moins 35 % des investissements dans la production d'œuvres majoritaires belges francophones. Cette réforme et ces nouveaux taux sont officiellement entrés en application le 1er janvier 2024.

Surprise en cette fin de mois d'août: Netflix a déposé devant la Cour constitutionnelle un recours en annulation partielle de ce nouveau décret «SMA». Netflix estime que la nouvelle contribution exigée par notre Fédération «est disproportionnée par rapport aux autres régions de l'Union européenne». Selon Netflix, ce nouveau taux de 9,5 % est trois fois supérieur au taux médian de 3,5 % appliqué dans les autres États membres de l'Union européenne. De plus, ces taux violeraient le principe du pays d'origine et les règles du marché intérieur de l'Union européenne.

Il est faux de prétendre que tous les pays de l'Union européenne imposent une contribution. La Suède, l'Irlande, la Slovaquie, la Lituanie, l'Estonie, Chypre, Malte et la Hongrie n'en imposent pas. Elle est toutefois de 1,5 % en Grèce; 2 % au Danemark; entre 1,8 et 2,5 % en Allemagne; 1,5 % en Pologne; 5 % aux Pays-Bas et en Espagne. Ces chiffres ont peut-être changé au cours des derniers mois, car ils datent de la précédente législature. Nous avons tendance à toujours nous

focaliser sur ce que font nos voisins français, où le taux est de 20 %, mais il est calculé différemment, car l'assiette y est différente.

Je ne veux pas renier ce que nous avons fait durant la précédente législature. J'ai rencontré à plusieurs reprises les différents éditeurs. Si Netflix est toujours le premier auquel on pense, d'autres éditeurs comme RTL *Belgium*, TF1 et d'autres sont aussi concernés. Netflix n'a rien contre le fait de participer à la production audiovisuelle locale, mais il faut qu'il y ait suffisamment de programmes d'auteurs et de scénaristes. On ne peut pas reprocher à une grande plateforme de veiller à ce que le contenu qu'elle propose soit suffisamment attrayant, non seulement pour le public de notre Fédération, mais aussi pour celui d'autres pays.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous à ce recours en annulation de Netflix contre le nouveau décret «SMA»? Ce recours a-t-il été notifié au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous eu des contacts avec Netflix? Sous quel angle comptez-vous aborder cette question?

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Ce n'est pas un scoop: le nouveau décret «SMA» a récemment fait les titres de la presse. Ce décret introduit entre autres les modalités des contributions des SMA à la production indépendante en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Netflix a déposé un recours devant la Cour constitutionnelle contre ce décret «SMA», car la plateforme juge disproportionnés les montants qu'elle devra verser pour le soutien à la production audiovisuelle locale par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Les montants prévus dans le nouveau décret «SMA» ont été revus à la hausse après une concertation avec le secteur de la production audiovisuelle indépendante et la remise d'un avis par le CSA.

À partir de 2024 et de manière progressive jusqu'en 2027, plusieurs opérateurs majeurs étrangers devront contribuer à la production locale à hauteur, pour les plus gros, de 9,5 % de leur chiffre d'affaires réalisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, contre 2,2 % précédemment.

Contacté par le journal «*L'Écho*», Netflix estime que cette contribution exigée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est trop élevée par rapport aux taux appliqués dans le reste de l'Union européenne. Le recours n'a pas encore été formellement notifié au gouvernement, mais, toujours d'après «*L'Écho*», il lui parviendra vraisemblablement vers la mi-septembre. Dès lors, Madame la Ministre, comment comptez-vous réagir à ce recours?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le recours de Netflix a été notifié à la ministre-présidente ce jeudi 5 septembre 2024. Mesdames et Monsieur les Députés, vous comprendrez donc que, sans une analyse juridique approfondie du recours, aucune position ne sera prise à ce stade.

Netflix n'hésite pas à contester toute taxe ou contribution: la plateforme l'a d'ailleurs fait à l'encontre d'une taxe qui lui était imposée en Allemagne en 2018. Elle en a le droit, dans un pays comme le nôtre. Néanmoins, la position de Netflix est parfois moins offensive: en France, pays où le taux de contribution se situe entre 20 et 25% du chiffre d'affaires, Netflix a renforcé ses obligations envers l'audiovisuel français au travers d'un accord interprofessionnel conclu en 2023.
Mon cabinet reste donc disposé à discuter avec les représentants de Netflix pour améliorer la situation des acteurs audiovisuels francophones, dans le cadre juridique européen en vigueur.

Mme Sabine Roberty (PS). – Pour éviter de vous soumettre mes questions par écrit, permettez-moi, Madame la Ministre, de revenir sur la situation. En effet, nous avons longuement travaillé sur la transposition de la directive «SMA» en 2021. Nous étions parvenus au pourcentage de 9,5 %, après une longue concertation. De nombreux collègues présents à l'époque trouvaient ce taux trop modeste et craignaient même que certains éditeurs soient tentés de brider leur développement pour éviter de passer au taux de contribution supérieur. D'autres qualifiaient même cette position de minimaliste.

Les défis à relever dans ce domaine sont énormes: entre la souveraineté culturelle et la souveraineté numérique, il faudra garantir le rayonnement de notre patrimoine francophone et de nos talents, actuels et futurs. Nous ne pouvons pas balayer cela juste à cause du recours qu'a déposé Netflix. Nous ne pouvons pas non plus tout détricoter aujourd'hui, en regardant ce qui est fait, ou non, ailleurs. Nous devons garder le cap et être un modèle à suivre.

Vous êtes une femme de chiffres; or, plusieurs chiffres ont été avancés aujourd'hui: les revenus issus des abonnements de Netflix s'élèvent à 150 millions d'euros en Fédération Wallonie-Bruxelles; or, seulement 2 millions d'euros sont investis pour le développement culturel de notre Fédération et de notre patrimoine.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse est très courte, alors qu'elle concerne un problème très important. D'une part, l'Union européenne a adopté une directive qui permet aux États membres de taxer enfin des géants tels que Netflix pour capter une toute petite part de leurs chiffres d'affaires colossaux. D'autre part, Netflix soutient que la directive de l'Union européenne est illégale. C'est totalement hallucinant!

Plusieurs pays ont choisi de soutenir le cinéma local au lieu de plier face à Netflix. Nous avons cité la France, qui réclame 25 % de contribution à la plateforme. L'Italie réclame, quant à elle, une contribution de 20 %. Pour ma part, j'estime que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit suivre cette voie. Je trouve hallucinant que Netflix affirme que nous ne respectons pas nos propres décrets et lois! J'aimerais d'ailleurs vous entendre plus franchement dire que vous ne cédez pas à

cette multinationale et que vous choisissez le camp du cinéma belge qui vit dans une certaine précarité. C'est assurément le cas de ses travailleurs qui doivent se contenter de salaires médiocres, en comparaison des énormes bénéfices qu'engrangent ces géants.

De leur côté, les fédérations professionnelles d'auteurs et de producteurs estiment que les recours de Netflix sont infondés et ils laissent entendre que le taux de contribution sera bien de 9,5 %. Or, le nouveau décret «SMA» prévoit différents paliers pour le taux de contribution et Netflix serait soumis à un taux inférieur à 9,5%, vu son chiffre d'affaires. Finalement, les fédérations professionnelles estiment que Netflix devrait contribuer à hauteur de 3,5 millions d'euros et devrait investir dans la production locale. Ce montant n'est rien par rapport aux bénéfices colossaux que cette plateforme engrange ici en Belgique. Je vous l'annonce: ces fédérations comptent agir collectivement devant la Cour constitutionnelle pour y défendre une taxation plus juste. J'aurais aimé que vous leur emboîtiez le pas!

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, votre réponse est courte, ce qui s'explique par le caractère récent du recours déposé par Netflix. Il est donc normal que vous vous montriez prudente dans ce dossier.

Dans un État de droit, il est sain de pouvoir contester une décision. Tout un chacun a le droit de se tourner vers les tribunaux lorsqu'il l'estime nécessaire. J'espère, Madame Pavet, que vous ne remettez pas en cause ce principe. Nous verrons ce que dira la Cour constitutionnelle.

Il est beaucoup question des bénéfices prétendument «colossaux» de Netflix. Or, nous ne connaissons pas le montant de ces bénéfices. Nous n'avons même pas connaissance du chiffre d'affaires de la plateforme sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si vous disposez de ces chiffres, Madame Pavet, je serais curieux de consulter les documents officiels qui les attestent. Comme d'habitude, vos grandes envolées lyriques ne sont que du vent. Il convient d'être factuel. Si les estimations oscillent entre 120 et 150 millions d'euros, l'essentiel n'est pas là.

Les plateformes et éditeurs doivent évidemment contribuer à la production locale et participer à l'émergence de nos talents. Cependant, je vous invite à garder à l'esprit, Madame la Ministre, que d'autres mesures sont nécessaires pour permettre à tous ces programmes d'éclore. Je comprends une partie du raisonnement de Netflix, qui ne refuse pas de contribuer, mais demande des produits de qualité et une politique de soutien de la part des pouvoirs publics. Il convient donc d'encourager et d'accompagner le secteur afin que les grandes plateformes fassent connaître nos productions à l'international.

Nous attendrons la décision de la Cour constitutionnelle, puisqu'il ne nous revient pas d'influer sur ce processus.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur Maroy, vous nous reprochez de ne pas

connaître précisément les bénéfices de Netflix, mais, dans la foulée, vous citez les bénéfices approximatifs de l'entreprise.

M. Olivier Maroy (MR). – Je n'ai cité aucun bénéfice, Madame Pavet; j'ai parlé d'une estimation du chiffre d'affaires de Netflix. Si vous confondez chiffre d'affaires et bénéfice, nous sommes mal embarqués.

Mme Amandine Pavet (PTB). – C'est précisément le chiffre d'affaires qui est pris en compte pour calculer le taux de contribution. Je vous invite, Monsieur Maroy, à relire le décret. En France et en Italie, la taxation de Netflix oscille entre 20 et 25 %. Nous pouvons donc estimer, sur la base des chiffres de la population et du nombre d'abonnements à Netflix, le montant de taxation qui pourrait être atteint en Belgique et qui pourrait directement être réinjecté dans la production locale. Nos auteurs et scénaristes en ont bien besoin. Nous disposons de tous les chiffres nécessaires pour nous positionner d'un côté ou de l'autre. Nous, pour notre part, choisissons le cinéma local!

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je suis ravie d'entendre que vous avez la sagesse d'attendre la décision de la Cour constitutionnelle, Madame la Ministre.

Il convient de ne pas confondre chiffre d'affaires et recette pure. Tant que nous ne connaissons pas les charges d'un groupe, nous ne pouvons pas savoir ce qu'il engendre comme bénéfice. Le chiffre d'affaires n'est donc absolument pas un indicateur de la richesse du groupe.

J'aimerais que les fantasmes sur les groupes «gros payeurs» cessent. Laissez-moi préciser que Netflix engage beaucoup de mes amis qui sont délégués de production, techniciens dans les drones ou encore réalisateurs. Ils travaillent ponctuellement pour des productions de Netflix, que ce soit à Paris, à Bruxelles ou encore en Allemagne. Le dernier film «*Largo Winch*», si je ne me trompe pas, a été produit par Netflix. J'ai donc des amis techniciens qui trouvent du travail en Belgique grâce à Netflix.

Il est fondamental d'être vigilant pour la préservation de notre patrimoine et pour la valorisation de nos métiers et de nos talents. Toutefois, pour préserver les producteurs indépendants, il existe peut-être d'autres actions à mener que de flinguer, par principe, un groupe qui, de manière fantasmagorique, engendrerait des tas de millions d'euros. J'ai une amie déléguée de production qui travaille pour Netflix à Paris et en Allemagne qui vient tout juste de rentrer de Hollywood. Elle a déjeuné avec le patron de Netflix qui lui a précisé que, à la suite de la grève des réalisateurs à Hollywood, la plateforme était au bord du gouffre et que la production allait enfin être reprise d'ici six mois.

1.13 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Moyens consacrés à la couverture médiatique de la visite papale»

Mme Özlem Özen (PS). – La venue du Pape en Belgique le week-end des 28 et

29 septembre, à l'occasion des 600 ans de la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU-Leuven) et de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), est en partie articulée autour de la grande messe qui sera célébrée le dimanche matin au stade Roi Baudouin.

Des moyens considérables seront déployés afin d'assurer la sécurité des fidèles désirant assister à cette célébration eucharistique durant laquelle le Pape prononcera son homélie. Pour toutes celles et tous ceux qui ne pourront pas se rendre au stade Roi Baudouin, la RTBF, en tant que service public, retransmettra la messe.

La diffusion d'un tel évènement n'est pas en soi exceptionnelle. En effet, notre service public, par le biais des émissions concédées et dans un souci de pluralisme des opinions, concède hebdomadairement du temps d'antenne à différents acteurs et actrices de la société civile pour des tribunes religieuses et laïques, autant que politiques, économiques et sociales. Le culte catholique profite donc parfois de son propre temps d'antenne pour diffuser une messe du dimanche et c'est son droit le plus strict.

Néanmoins, un évènement exceptionnel d'une telle ampleur, dans un stade à l'image d'un concert d'une rock star, nécessitera plus que probablement des moyens considérables. À l'heure où le gouvernement a annoncé la réduction de la dotation de la RTBF en lui imposant des économies, quels seront, Madame la Ministre, les moyens humains et financiers consacrés à cette captation télévisuelle et radiophonique? Quel est le budget requis pour une telle retransmission? Des moyens supplémentaires seront-ils alloués pour la diffusion de cet évènement lié à un culte particulier, alors que des économies sont en préparation?

Qu'est-ce qui justifierait un tel déploiement, contraire au respect de la neutralité constitutionnelle et de l'égalité entre les cultes et les organisations philosophiques non confessionnelles? Une compensation serait-elle prévue afin de respecter la pluralité des opinions et la neutralité constitutionnelle?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La RTBF consacrera son émission hebdomadaire à la messe catholique du dimanche 29 septembre, qui s'intitulera «*Messe de François*». Cette diffusion sera encadrée, en amont et en aval, par les équipes de la RTBF, plus précisément le service «Informations et services au public».

Tout au long de la visite du Pape, la RTBF proposera des séquences au journal télévisé, en radio, ainsi que sur le web et les réseaux sociaux pour couvrir les moments clés de l'évènement. Lors de l'arrivée et du départ du Pape, elle organisera des émissions en direct et des sessions d'information. La production de ces émissions est assurée avec les moyens de la RTBF, en partenariat avec la VRT. Le financement des émissions de la RTBF est couvert par l'enveloppe affectée à des évènements de ce type, et ce, sans aucun supplément. La captation de tous ces

rendez-vous et la diffusion du signal durant ces trois journées sont assurées par une société privée aux frais de l'organisateur, à savoir le Conseil épiscopal.

Ces différents éléments feront aussi l'objet des reportages et des questionnements des journalistes et des invités. La RTBF m'a confirmé que le pluralisme religieux dans toute sa diversité est au cœur de son actualité. Sa rédaction suit de près les évènements liés aux différentes religions et leur calendrier, en accordant une attention particulière à leur impact sur la société.

Mme Özlem Özen (PS). – Je serai attentive à la suite qui sera réservée à ce dossier.

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Accessibilité pour tous les publics à une offre médiatique sportive de qualité»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, nous avons vécu des temps forts durant un été particulièrement riche sur le plan sportif. Ceux-ci ont permis de rassembler une large partie de la population de Wallonie et de Bruxelles grâce à l'offre accessible gratuitement sur le média public – plus de mille heures de contenus en direct notamment – autour des grands évènements. Il y a tout lieu de s'en réjouir, tant il est vrai que le sport constitue un volet de l'information et que la gratuité d'une offre de qualité – y compris de contenus *premium* – rassemble sans distinction de revenus. Cela répond à une fonction de service public, à savoir celle de s'adresser au plus grand nombre et de soutenir la diversité à travers les contenus diffusés.

En tant que ministre des Médias et des Sports, quelle est votre analyse à ce sujet et quelles sont vos lignes directrices? Comment la RTBF continuera-t-elle à garantir une offre de qualité et accessible aux publics?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que la RTBF sera amenée à revoir «sa politique d'acquisition des droits de diffusion en clair de programmes, notamment sportifs, de telle manière à ne pas empêcher les chaînes de télévision privées belges francophones qui le désirent de les acquérir au prix du marché». Cela a fait naître de très grandes inquiétudes, notamment quant aux conséquences financières qu'impliquerait, pour les familles, le paiement d'un éventuel abonnement – de plusieurs centaines d'euros par an –, comme c'est déjà le cas sur d'autres marchés médiatiques proches.

Fort heureusement, la ministre-présidente a précisé lors des débats de juillet dernier que le sport constitue bel et bien une part intégrante de l'information et relève donc bien de la mission de service public. C'est un premier signal, mais il ne suffit pas pour nous rassurer pleinement.

Quels sont les éléments clés de votre feuille de route pour garantir cette accessibilité? Confirmez-vous qu'il n'est pas question de réduire la possibilité de regarder des contenus de qualité grâce au service public?

Enfin, avez-vous travaillé sur ce dossier dès l'entame de votre mandat afin de nouer des contacts utiles pour affiner votre point de vue? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, je vous rassure: la volonté du gouvernement n'est pas de réduire l'accessibilité aux évènements sportifs, mais d'ouvrir le marché d'acquisition des droits de diffusion en clair de programmes, notamment sportifs.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte, sur son territoire, plusieurs médias télévisuels qui, dans le système actuel, n'arrivent pas à proposer de programmes sportifs à leurs téléspectateurs malgré leur accessibilité en clair. Cette situation découle principalement d'un marché dérégulé, compte tenu du coût, parfois très élevé, des droits disponibles. Je réaffirme mon ambition de soutenir un média de télévision publique au service du citoyen en favorisant un ancrage plus local des émissions et des programmes proposés.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, lorsque vous étiez députée, vous aimiez obtenir des réponses complètes à vos questions. Je vous demande dès lors de revoir votre copie: votre réponse brève ne satisfait pas ma soif d'informations.

Le modèle que vous proposez pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles est flou. Je vous rappelle les défis auxquels elle est confrontée: la monétisation des contenus, le nouvel or noir que constituent les données et la vente des messages commerciaux. Vous ne pouvez pas passer outre ces trois questions essentielles. Voir arriver des formules payantes qui aboutiraient à un modèle à deux vitesses ne me satisfait pas.

Je suivrai ce dossier avec beaucoup d'attention et j'espère obtenir dans le futur plus que deux lignes de réponses à mes questions.

1.15 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Couverture médiatique du handisport»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Cet été a été marqué, pour le plaisir de beaucoup d'entre nous, par différentes compétitions sportives majeures, comme les Jeux olympiques de Paris, la Ligue des Champions, l'Euro de football, le Tour de France 2024 ou le tournoi de Wimbledon. Ces compétitions sont très médiatisées. Ainsi, les Jeux olympiques (JO) de Paris ont comptabilisé près de 220 heures de diffusion grâce à un important et coûteux dispositif média.

Madame la Ministre, au lendemain de la clôture des Jeux paralympiques de Paris 2024, comment estimez-vous la couverture de cet évènement par nos médias? Sachant l'impact qu'un tel évènement peut avoir sur la création de vocations sportives, que comptez-vous mettre en œuvre, au-delà des Jeux paralympiques,

pour valoriser le handisport dans les médias? La Déclaration de politique communautaire (DPC) ambitionne de ne plus opposer le sport de haut niveau et le sport pour tous, l'un n'allant pas sans l'autre. Quelle place sera-t-elle faite au handisport dans notre paysage médiatique, en comparaison avec les autres sports de haut niveau?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je tiens tout d'abord à féliciter nos chaînes de télévision d'avoir réalisé la couverture des Jeux paralympiques de Paris, de même que la RTBF et la *Vlaamse Radio – en Televisieomroeporganisatie* (VRT). J'ai eu le plaisir de rencontrer leurs équipes lors de ma visite aux Jeux paralympiques et tous les collaborateurs de nos chaînes de télévision étaient heureux d'y être présents et ravis des premiers retours des téléspectateurs. La VRT a également émis un retour très positif.

Néanmoins, il reste du chemin à faire pour que les médias francophones, privés et publics, développent leur offre en faveur du handisport. Le contrat de gestion de la RTBF prévoit la diffusion d'au moins 52 programmes ou séquences avec des para-athlètes. Nous devrons travailler pour aller au-delà, au vu de la réussite de ces Jeux paralympiques.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je ne doute pas que nous ferons tous preuve de créativité autour de cette table pour inciter nos médias à aller encore plus loin dans ce sens.

1.16 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Soutien aux télévisions locales en Fédération Wallonie-Bruxelles: quels engagements concrets et quel avenir?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, j'attire votre attention sur le caractère crucial des subventions aux médias de proximité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces médias jouent un rôle essentiel dans la diversité et la proximité de l'information, en renforçant l'exercice de la démocratie, de la citoyenneté, en assurant une couverture médiatique qui reflète les réalités locales. La Déclaration de politique communautaire (DPC) reconnaît, en sa page 69, le rôle de ces médias de proximité qui sont des acteurs essentiels du vivre-ensemble et le fait qu'ils font partie intégrante du pluralisme des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, des intentions de synergies et de fusions, sur une base volontaire, ont été évoquées et nécessitent à mon sens des clarifications.

Les conventions actuelles des médias de proximité prévoient déjà une mutualisation des contenus avec les autres médias de proximité et la RTBF et encouragent les synergies dans le domaine technique ou des ressources humaines. Ces conventions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022, pour une durée de 9 ans. Une évaluation de leur mise en œuvre est prévue à mi-parcours. Pour Ecolo, face aux défis démocratiques et économiques croissants, il est impératif de garantir non

seulement le maintien, mais aussi l'indexation des subventions aux besoins actuels des médias de proximité. Ces subventions doivent permettre à ces chaînes de continuer à produire du contenu diversifié et de qualité, dans un paysage médiatique en pleine mutation.

Votre DPC remet-elle en cause les accords et conventions établis avec les médias de proximité leur garantissant un soutien pérenne pendant 9 ans? Vous engagez-vous, dès à présent, à maintenir des subventions indexées – j'insiste sur cette indexation – pour les médias de proximité? Quelles sont vos intentions en ce qui concerne les synergies intégrées entre les médias de proximité et la RTBF et quels sont vos projets de fusion sur une base volontaire mentionnés dans la DPC? Correspondent-ils à ce qui existe déjà dans les conventions? Garantissez-vous le financement des médias de proximité tel que prévu lors de la signature des conventions? Comment envisagez-vous les relations et le soutien aux médias de proximité durant l'exercice de votre mandat?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le gouvernement ambitionne de réviser et de rationaliser le fonctionnement des médias de proximité, qui sont des acteurs essentiels dans le paysage médiatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces médias sont en effet proches des citoyens et abordent des thématiques locales dans tous les domaines. Néanmoins, je suis également convaincue que les médias de proximité doivent poursuivre, voire accentuer leur métamorphose pour tenter d'atteindre au mieux leur public. En outre, une réflexion devra sans aucun doute être menée sur l'évolution du secteur des télévisions locales eu égard aux moyens disponibles. C'est pourquoi je rencontrerai très prochainement les acteurs de terrain pour aborder avec eux les pistes pouvant rendre l'action publique plus efficace et efficiente.

Je souhaite aussi encourager un renforcement des synergies avec la RTBF par la mise en commun de contenus, de moyens techniques ou humains et d'infrastructures. La création de pôles médias, comme le projet Médiasambre à Charleroi et celui qui unira bientôt Boukè, la RTBF et la Haute École Albert Jacquard à Namur, doivent être des sources d'inspiration. Je souhaite travailler conjointement avec les médias de proximité en proposant la création d'un cadre légal favorisant les fusions – il y a douze télévisions locales, dont quatre pour la province de Hainaut et trois pour la province de Namur – et en les aidant à diversifier leurs sources de financement avec la production de programmes pour d'autres opérateurs, comme l'a fait notamment Notélé lors des Jeux paralympiques, au bénéfice de la RTBF et de la VRT. Enfin, les conventions entrées en vigueur en janvier 2022 seront soumises à une évaluation, comme prévu, au plus tard en juin 2026.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, j'entends bien votre volonté de rencontrer les acteurs, de créer une synergie et de fixer un cadre légal de fusion.

Toutefois, je ne vous cache pas que je suis déçu. Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu à la question essentielle concernant l'indexation des subventions. Ces subventions sont essentielles pour les télévisions afin de faire face à leurs obligations. Je regrette de ne pas avoir reçu de réponse claire de votre part. Je ne manquerai pas de vous réinterroger sur le sujet. Par ailleurs, concernant les pôles médias ou les sources d'aspiration, je partage votre volonté d'inciter à créer des synergies avec la RTBF.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h30*.